



Droit de garde lors du décès d'un des parents divorcés.

Par **zissl**, le **09/05/2008** à **10:07**

J'aimerais savoir à qui revient le droit de garde d'un enfant lorsqu'un des parents divorcés décède. en l'occurrence il s'agit de la mère qui a le droit de résidence et est le responsable légal. elle s'est remariée et a eu de nouveaux enfants, ce qui n'est pas le cas du père. Le père partage l'autorité parentale et exerce un droit de garde classique.

la mère peut-elle s'opposer au fait que son ex-mari ait le droit de garde pour confier l'enfant à un membre de sa famille? quels sont les recours du père dans ce cas.